

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT

SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux
le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2022/39

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR
Sophie (proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc.
Mme SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent)

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points de
l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6
Juillet 2022.

**OBJET : DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU
SIDEALF EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR FRANCIS
GUCHE S'ÉTANT DÉSENGAGÉ DES DÉCISIONS PRISES
PAR LE GROUPE MAJORITAIRE**

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle que :

Selon l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
« le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou des délégués
pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus
par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes ».

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces
membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout
moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle
désignation opérée dans les mêmes formes.

Monsieur Francis GUCHE ayant fait savoir qu'il se « désengageait de toutes
les décisions prises par le groupe majoritaire » lors de la réunion du Conseil
Municipal du 6 Juillet 2022. Ce désaccord sur la politique municipale pourrait avoir
des répercussions négatives sur le bon fonctionnement de l'administration de la
commune et de celle du SIDEALF.

En conséquence, elle propose de désigner un nouveau délégué titulaire pour siéger
au SIDEALF.

Le Maire,
Joëlle DELRUE

Élection du 2^{ème} délégué titulaire :
Nombre de votants : 27
Bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :
M. LEFEBVRE Hervé: 17 Voix
M. GUCHE Francis : 9 Voix
Monsieur LEFEBVRE Hervé ayant obtenu la majorité des voix, au premier tour de scrutin, a été élu délégué titulaire du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF) et a déclaré accepter cette fonction.

Suite à l'élection de M. LEFEBVRE Hervé en qualité de délégué titulaire au SIDEALF, il y a lieu de désigner pour le remplacer un délégué suppléant

Election du second délégué suppléant :
Nombre de votants : 27
Bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :
M. EVRARD Dominique : 17 Voix
M. GUCHE Francis : 9 Voix
Monsieur EVRARD Dominique ayant obtenu la majorité des voix, au premier tour de scrutin, a été élu délégué suppléant du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF) et a déclaré accepter cette fonction.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 16/09/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **19 SEP. 2022**
et publication ou notification
du **19 SEP. 2022**



Le Maire,
Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20220915-202239-DE
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022